

Pourquoi la bibliographie nationale : hier, aujourd'hui, demain

Synthèse et conclusion de Marcelle Beaudiquez

La synthèse est tout simplement impossible à faire en dix minutes, tant les informations ont été denses et nombreuses ! Essayons toutefois de faire une brève analyse des thèmes abordés au cours de la journée et des interrogations qui restent les nôtres ce soir.

Le recensement de l'édition nationale a toujours été une réalité mais sous des formes diverses, avec des sources et des contenus variés, et aussi avec des objectifs différents. Le contrôle de la production l'a longtemps emporté sur l'aspect documentaire. Pendant plus d'un siècle, les producteurs et les utilisateurs de la bibliographie ont été les libraires. Puis les bibliothécaires ont pris le pas, tandis que les libraires créaient d'autres outils.

Ce n'est qu'après un siècle et demi que la description bibliographique des documents s'est appuyée sur des normes internationales, dans le but de faciliter l'utilisation et les échanges de l'information bibliographique.

Enfin, les listes bibliographiques successives ont toujours recherché en vain l'exhaustivité. Ce n'est qu'en 1998, avec la Conférence internationale de l'IFLA sur les services bibliographiques nationaux que l'échantillonnage, sinon la sélection, est admis au plan international. Les différents types de supports, autres que le livre, ont été recensés au fur et à mesure de leur apparition, même si leur prise en compte se faisait toujours avec un certain décalage par rapport à leur arrivée sur le marché. Mais la matérialité des supports des documents était alors une constante rassurante.

Il ressort des sujets abordés dans le cadre de la table ronde que même si le contrôle bibliographique universel n'est pas parfaitement réalisé pour les documents traditionnels sur supports, les outils et les modèles en matière de bibliographie nationale existent bien pour ce type de ressources. Les travaux internationaux portent sur l'évolution du catalogage et le rôle de plus en plus déterminant des fichiers d'autorité.

Beaucoup de questions ont été soulevées lors de la table ronde. Depuis une dizaine d'années des réponses nationales variées ont été données selon les choix de collecte, de signalement, et les conditions matérielles des pays.

Faut-il inventer une autre bibliographie pour les sites Web qui visiblement ne peuvent pas être inclus dans les bibliographies recensant les ressources traditionnelles à l'exception peut-être des ebooks. Si la réponse est "non", cela signifie que nous laissons opérer les moteurs de recherche internationaux, et les critères qui jusqu'à aujourd'hui ont servi à définir la bibliographie nationale vont s'en trouver fortement ébranlés. Si la réponse est "oui", cela signifie qu'il faut reprendre tout le travail international pour arriver à un résultat cohérent et

réaliste. Or quelle cohérence faut-il viser quand on sait que les données nationales dites "de référence" sont très largement utilisées en-dehors même du produit "bibliographie nationale" ? Comment rester réaliste dans nos ambitions d'interopérabilité alors que plus que jamais les compatibilités techniques et le coût de leur mise en œuvre entrent en ligne de compte ? Comment gérer dans une bibliographie nationale ces "publications à feuillets mobiles" du 21^e siècle que sont les sites Web ? De plus, parce qu'ils sont constamment en mouvement, le signalement n'est peut-être plus nécessairement le premier objectif à atteindre, mais plutôt l'archivage qui seul garantira l'accès aux générations futures !

La question de la bibliographie nationale pour les ressources nées numériques n'est pas simplement un cas d'école, ni une préoccupation franco-française. La section Bibliographie de l'IFLA a programmé comme thème de sa réunion plénière en août 2012 : "Qu'est-ce qu'une bibliographie nationale ?" D'autre part elle lance une réflexion visant à rajeunir la rédaction de la déclaration du contrôle bibliographique universel (CBU) qui aura bientôt quarante ans.

Si j'ai été sensible à l'invitation des organisateurs de cette journée, c'est que, de 1974 à 2009 (je le dis pour les plus jeunes d'entre vous !) j'ai largement participé à la réflexion au sein de l'IFLA : à celle sur les principes du CBU en 1974, sur la définition d'une bibliographie nationale en 1977, sur les missions d'une agence bibliographique nationale ... jusqu'au rôle des services bibliographiques nationaux en 1998. Aujourd'hui je pilote la traduction en français du rapport publié en 2009 sous l'égide de la section Bibliographie de l'IFLA et intitulé *National bibliographies in the digital age : guidance and new directions*.

Si la journée d'étude a témoigné de l'importance de la bibliographie nationale déjà réalisée, elle a montré aussi que nous sommes de nouveau à une période charnière : y a-t-il encore matière à un contrôle bibliographique universel ? Peut-on se satisfaire de notices de référence facilement réutilisables sans qu'il soit nécessaire de les organiser dans une bibliographie nationale ? Faut-il établir des liens plus étroits entre la bibliographie nationale et les fichiers d'autorité qui lui assurent des points d'accès contrôlés, et, parce qu'ils sont de plus en plus utilisés dans le Web, contribuent à lui offrir une meilleure visibilité internationale ?

Un constat s'impose, déjà souligné ce matin par Madame Sanson : quelles que soient les réponses apportées à ces nombreuses questions, la qualité du travail des personnels sur toute la chaîne de production des données nationales de référence doit être saluée, que ces données aboutissent ou non dans une bibliographie nationale matérialisée. Qu'il s'agisse de la description bibliographique, de la normalisation, de l'indexation, de la création des données d'autorité, de l'analyse des sites Web, des techniques informatiques, etc., la forte implication de tous dans ces opérations est un atout important. Pendant longtemps encore il faudra gérer, d'une manière ou d'une autre, la masse des documents dits traditionnels et y ajouter, quelles que soient les solutions retenues, la masse des ressources numériques, en particulier les sites web.

Nous sommes donc à un tournant de la bibliographie nationale. Il paraît difficile, sinon impossible, de procéder par itération, comme avant, pour intégrer tout le numérique à la bibliographie. Même si au niveau international on réfléchit beaucoup aux modes de recensement des ressources numériques, il faut reconnaître qu'aujourd'hui bien peu de pays se sont effectivement engagés dans la collecte et le signalement de ces ressources. Ayant expérimenté la lenteur des décisions internationales, je crains que nos questions restent encore un moment sans réponses, alors qu'il faudrait dès le départ fixer des règles pour assurer la compatibilité des pratiques nationales.

Je ne vous donne pas rendez-vous pour célébrer le troisième centenaire de la bibliographie nationale ... mais puisque tant de questions doivent encore être débattues, il serait utile que la France renforce sa présence dans les instances internationales qui les discutent et que d'autres journées d'étude sur l'avenir de l'information bibliographique soient organisées à la BnF, avec le même succès qu'aujourd'hui... C'est ce que je vous souhaite. Merci de votre attention.